



TECHNICAL CONCEPTS

AJAN COUNTRY DELIGHT

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Date d'émission: 02/16/2015

Date de révision: 10/23/2019

Version: 2.0

RUBRIQUE 1: Identification

1.1. Identification

Nom du produit : AJAN COUNTRY DELIGHT
Code du produit : 1818014
SKU # : FG400982

1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisation de la substance/mélange : Réservé à un usage professionnel
Récipient muni d'un dispositif scellé de pulvérisation
Détergent
Agents odorants

1.3. Fournisseur

Fabricant

Rubbermaid Commercial Products LLC
3124 Valley Avenue
Winchester, VA 22601-2694 - USA
T 1.800.347.9800
www.rubbermaidcommercial.com

Autres

Rubbermaid Commercial Products LLC
20 Hereford Street
Brampton, ON L6Y 0M1 - Canada
T 1.800.998.7004

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-Hour Emergency - INFOTRAC: 1-800-535-5053 (Domestic) | 1-352-323-3500 (International)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS US

Liquides inflammables, catégorie 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2A	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité pour la reproduction, catégorie 2	H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Etiquetage GHS US

Pictogrammes de danger (GHS US) :



Mention d'avertissement (GHS US) :

Attention

Mentions de danger (GHS US) :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Conseils de prudence (GHS US) :

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280 - Porter des gants de protection.
P302+P352 - En cas de contact avec la peau: Laver abondamment de l'eau.
P303+P361+P353 - En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

AJAN COUNTRY DELIGHT

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

P308+P313 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification GHS US
Alcohol	(N° CAS) 64-17-5	10 – 20	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 STOT SE 3, H335
Alcohols, C6-12, ethoxylated	(N° CAS) 68439-45-2	1 – 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332
HEXYL CINNAMAL	(N° CAS) 101-86-0	0,1 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317
4-METHYLANISOLE	(N° CAS) 104-93-8	0,1 – 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Repr. 2, H361 Aquatic Chronic 3, H412
CITRONELLOL	(N° CAS) 106-22-9	0,1 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
CINNAMYL ALCOHOL	(N° CAS) 104-54-1	0,1 – 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Sens. 1, H317

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
- Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver abondamment à l'eau/.... Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Symptômes/effets : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
- Symptômes/effets après inhalation : Peut provoquer une allergie cutanée.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables.

AJAN COUNTRY DELIGHT

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Rayons directs du soleil, Sources d'ignition, Sources de chaleur.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Alcohol (64-17-5)		
DNEL	DNEL	950 mg/m³
ACGIH	Nom local	Ethanol
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	1000 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: URT irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2019

AJAN COUNTRY DELIGHT

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Alcohol (64-17-5)		
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m³)	1900 mg/m³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	1000 ppm
OSHA	Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
Alcohols, C6-12, ethoxylated (68439-45-2)		
Non applicable		
HEXYL CINNAMAL (101-86-0)		
Non applicable		
CITRONELLOL (106-22-9)		
DNEL	DNEL	10 mg/m³
4-METHYLANISOLE (104-93-8)		
Non applicable		
CINNAMYL ALCOHOL (104-54-1)		
DNEL	DNEL	2,27733 mg/m³

8.2. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

Protection des mains:

Porter des gants de protection.

Protection oculaire:

Aucune en utilisation normale

Protection des voies respiratoires:

Aucune en utilisation normale

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
	: Incolore
	: caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 4,2 – 5,2
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 95 °F (35°C)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide et vapeurs inflammables.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible

AJAN COUNTRY DELIGHT

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Flamme nue. Surchauffe. Chaleur. Etincelles.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Peut libérer des gaz inflammables.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Alcohol (64-17-5)	
DL50 orale rat	7060 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 16000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 20 mg/l/4h
ETA US (voie orale)	7060 mg/kg de poids corporel

Alcohols, C6-12, ethoxylated (68439-45-2)	
DL50 orale rat	200 – 2000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000
CL50 inhalation rat (mg/l)	5 mg/l
ETA US (voie orale)	200 mg/kg de poids corporel
ETA US (vapeurs)	5 mg/l/4h
ETA US (poussières, brouillard)	5 mg/l/4h

4-METHYLANISOLE (104-93-8)	
ETA US (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel

CINNAMYL ALCOHOL (104-54-1)	
ETA US (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. pH: 4,2 – 5,2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: 4,2 – 5,2
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé

AJAN COUNTRY DELIGHT

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes/effets : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Symptômes/effets après inhalation : Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Alcohol (64-17-5)	
CL50 poisson 1	13000 mg/l
CE50 Daphnie 1	9300 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	5012 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	275 mg/l
Alcohols, C6-12, ethoxylated (68439-45-2)	
CL50 poisson 1	1 – 10 mg/l
HEXYL CINNAMAL (101-86-0)	
CL50 poisson 1	1,7 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 2	> 0,32 mg/l
CITRONELLOL (106-22-9)	
CL50 poisson 1	10 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	17,48 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	2,38 mg/l
CINNAMYL ALCOHOL (104-54-1)	
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 10 mg/l waterflea

12.2. Persistance et dégradabilité

AJAN COUNTRY DELIGHT	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
Alcohol (64-17-5)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

AJAN COUNTRY DELIGHT	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Alcohol (64-17-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,32
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
HEXYL CINNAMAL (101-86-0)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	5,3
CITRONELLOL (106-22-9)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,1

AJAN COUNTRY DELIGHT

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

CINNAMYL ALCOHOL (104-54-1)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : 1,95

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Département des transports

Conformément aux exigences du DOT

Description document de transport : UN1170 Ethanol solutions, 3, III

N° ONU (DOT) : UN1170

Désignation officielle de transport (DOT) : Ethanol solutions

Classe (DOT) : 3 - Classe 3 - Liquides inflammables et combustibles 49 CFR 173.120

Groupe d'emballage (DOT) : III - Danger mineur

Étiquettes de danger (DOT) : 3 - Liquide inflammable



DOT - Conditionnement non en vrac (49 CFR 173.xxx) : 203

DOT - Conditionnement en vrac (49 CFR 173.xxx) : 242

DOT - Dispositions spéciales (49 CFR 172.102) : 24 - Les boissons alcoolisées contenant plus de 70 % d'alcool par volume doivent être transportées en tant que matières dans le groupe d'emballage II. Les boissons alcoolisées contenant de 24 % à 70 % d'alcool par volume doivent être transportées en tant que matières dans le groupe d'emballage III.

B1 - Si le point d'éclair de la matière est supérieur ou égal à 38°C (100°F) et inférieur à 93°C (200°F), les exigences de conditionnement en vrac du point 173.241 de ce sous-chapitre seront applicables. Si le point d'éclair de la matière est inférieur à 38°C (100°F), les exigences de conditionnement en vrac du point 173.242 de ce sous-chapitre seront applicables.

IB3 - Conteneurs IBC autorisés : métal (31A, 31B et 31N), plastique rigide (31H1 et 31H2), composite (31HZ1 et 31HA2, 31HB2, 31HN2, 31HD2 et 31HH2). Exigences supplémentaires : seuls les liquides dont la pression de la vapeur est inférieure ou égale à 110 kPa à 50°C (1,1 bar à 122°F) ou à 130 kPa à 55°C (1,3 bar à 131°F) sont autorisés, à l'exception du code UN2672 (voir également la disposition spéciale IP8 dans le tableau 2 pour le code UN2672).

T2 - 1.5 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3)

TP1 - Le niveau maximum de remplissage ne doit pas dépasser la valeur déterminée comme suit : Niveau de remplissage = $97 / (1 + a (t_r - t_f))$, où t_r est la température moyenne maximale du conteneur durant le transport et t_f est la température, exprimée en degrés Celsius, du liquide durant le remplissage.

DOT - Exceptions liées au conditionnement (49 CFR 173.xxx) : 4b;150

DOT - Limitations de quantité - Avion/Train de passagers (49 CFR 173.27) : 60 L

AJAN COUNTRY DELIGHT

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

DOT - Limitations de quantité - Avion-cargo uniquement (49 CFR 175.75)	: 220 L
DOT Emplacement d'arrimage	: A - Le matériau peut être stocké « sur le pont » ou « sous le pont » d'un navire de marchandises et d'un navire de passagers.
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles.

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Non applicable

Transport maritime

Description document de transport (IMDG)	: UN 1170 ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION), 3, III
N° ONU (IMDG)	: 1170
Désignation officielle de transport (IMDG)	: ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)
Classe (IMDG)	: 3 - Liquides inflammables
Groupe d'emballage (IMDG)	: III - Matières faiblement dangereuses
Quantités limitées (IMDG)	: 5 L

Transport aérien

Description document de transport (IATA)	: UN 1170 Ethanol solution, 3, III
N° ONU (IATA)	: 1170
Désignation officielle de transport (IATA)	: Ethanol solution
Classe (IATA)	: 3 - Flammable Liquids
Groupe d'emballage (IATA)	: III - Danger mineur

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations fédérales USA

Alcohol (64-17-5)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
HEXYL CINNAMAL (101-86-0)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
CITRONELLOL (106-22-9)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
4-METHYLANISOLE (104-93-8)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
CINNAMYL ALCOHOL (104-54-1)
Non soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

15.2. Réglementations internationales

CANADA

Alcohol (64-17-5)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
HEXYL CINNAMAL (101-86-0)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
CITRONELLOL (106-22-9)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
4-METHYLANISOLE (104-93-8)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

AJAN COUNTRY DELIGHT

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Directives nationales

Alcohol (64-17-5)

Listé par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

15.3. Réglementations des Etats - USA

Alcohol (64-17-5)

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision : 10/23/2019

Autres informations : Aucun(e).

Textes complet des phrases H:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Date de révision	Ajouté	
	Conseils de prudence (GHS US)	Modifié	

SDS_US_GHS_HazCom_2012 Newell nieuw

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit